

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF522

présenté par
Mme Ramassamy

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	100 000
Conditions de vie outre-mer	100 000	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à augmenter les crédits consacrés par aux Observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR) en :

- augmentant le montant des crédits de l'action 2 Aménagement du territoire du programme 123 Conditions de vie outre-mer de 100 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;
- diminuant à due concurrence le montant des crédits de la nouvelle action 4 Financement de l'économie du programme 138 Emploi outre-mer en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

La vie chère est l'une des premières préoccupations de nos compatriotes ultramarins. Dès lors, les OPMR doivent être soutenus dans leurs missions.

Le présent amendement prend en partie acte des engagements pris par le Gouvernement à La Réunion à la suite de la crise des « Gilets jaunes » en matière de transparence des prix et propose ainsi d'augmenter le budget des OPMR.